

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 6

Rubrik: La tribune des jeunes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour rien au monde, elles ne voudraient influencer par l'argument ou par la plainte les conclusions que nous tirerons de ce spectacle. Le **Yovo**, le Blanc a vu. Peut-être a-t-il compris.

Il pleut à verse. Un déluge. Si c'était le Déluge, y aurait-il sur l'arche nouvelle un Ibo délivré et une fille Foulani du Nord-Nigéria, un gars au ventre plat et aux épaules carrées, une jeunesse aux hanches rondes, pour s'aimer et recommencer cette partie du monde que leurs pères ont ratée ?

Nous rentrons à l'hôtel, trempés comme des soupes et la soupe du dîner est trempée comme une eau. La réalité biafraise commence à nous transpercer la peau.

Au fait, qu'est-ce que le Biafra ? Sous la lampe qui ne durera pas, après le passage de la préposée à l'obscurscissement qui vient vérifier l'extinction des ampoules extérieures et la clôture des rideaux, j'interroge la carte et la documentation dont je dispose.

L'atlas montre que le Biafra, encastré en losange à l'extrémité sud-est de la Fédération du Nigeria, est délimitée à l'ouest par le cours inférieur et le delta du fleuve Niger, au sud par la baie du Biafra qui fait partie du golfe de Guinée et de l'Atlantique, qu'il s'appuie à l'est sur le plateau d'Oboudou et les hautes terres d'Oban et d'Ikom en gardant longtemps une frontière avec le Cameroun, qu'il a au nord une ligne de démarcation avec l'immense étendue qu'on appelle le Nord nigérian.

Cette frontière septentrionale suit à peu près la ligne du 7^e degré de latitude nord. C'est dire que tout le Biafra est situé dans la zone tropicale, très près de l'équateur.

Superficie : environ 80 000 kilomètres carrés, davantage que le Togo, le Rwanda et le Burundi mis ensemble. Le territoire est largement arrosé douze mois sur douze par le Niger, la

rivière Cross, le Kwa et l'Imo, ainsi que par leurs affluents. Les trois quarts des bassins alimentant ces cours d'eau se trouvent à 100 mètres d'altitude ou moins.

Le climat n'est pas aussi chaud qu'on pourrait le croire. De juin à août, saison des grandes pluies, la moyenne n'est que de 20° C à peu près. Elle peut monter à 32° C en saison sèche, de novembre à mars. En décembre et en février, le pays est touché par le brûlant harmattan qui souffle en provenance du Sahara.

La végétation est luxuriante. Sur une bande littorale large de 10 à 60 kilomètres, en bordure de l'océan, les palétuviers et les cocotiers abondent. Tout le pays est cultivé à l'extrême en raison de la surpopulation qui déterminait avant la guerre des exodes périodiques de travailleurs ou l'établissement à demeure hors des terres natales

d'émigrants maintenant presque tous rentrés dans un pays dont ils veulent partager le sort jusqu'au verdict final. Dans le bassin de la rivière Cross, à l'est, subsistent de vastes forêts vierges et il y a dans le nord des savanes herbeuses abondantes en gibier, la brousse arborée qui est commune à toutes les régions touchant à la zone sahélienne, au sud du Sahara. Au recensement de novembre 1963, la population était estimée à 12,4 millions de personnes. Le 6 juillet 1967, date du début de la guerre d'extermination déclenchée par le gouvernement de Lagos, les Biafrais devaient être au moins 14 millions.

Jean Bühler

tribune libre

Lettre de M. Peter

Voici un ami du Messager et du Cercle Suisse Romand qui ne mâche pas ses mots et c'est tant mieux. Le jugement de M. Peter sur les contes de Marcel Aymé et de Jules Supervielle et leur mise en scène est basé sur les mêmes critères que celui qu'il porte sur les « barbouilleurs ». Nous devons laisser à nos amis la liberté de penser, même si nous ne sommes pas du tout de leur avis. A titre de remarque, nous noterons que, malheureusement, la soirée n'a pas eu lieu au **Quai d'Orsay**.

Pour la satisfaction de tous, nous ferons à M. Peter l'honneur de croire qu'il ne veut pas se borner à une critique sans contrepartie constructive, donc stérile, et nous osons espérer qu'il voudra bien faire partie de la commission qui organisera la prochaine fête.

CERCLE SUISSE ROMAND.
Le président,
JORDI.

la tribune des jeunes

Droit de vote à 18 ans : l'opinion du parlement des jeunes de Langenthal

(A.T.S.) Outre que les jeunes de dix-huit ans ne possèdent pas encore la maturité politique nécessaire à l'exercice des droits civiques, l'octroi de ces droits aux moins de vingt ans serait un affront à l'égard des femmes suisses majeures qui, en majorité, ne les possèdent pas encore.

Telle est, en bref, la position du Parlement des jeunes de Langenthal, qui s'est penché sur le problème de l'avancement de l'âge électoral.

Cette organisation souhaite une intensification de l'instruction civique, afin de mieux préparer la jeunesse à ses devoirs politiques.